



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 25 janvier 2012, 20H30.

Date de la convocation : 19 janvier 2012

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés :

Pouvoirs :

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2011: Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance avec 16 voix pour et 2 abstentions des conseillers absents le 14 décembre.

1) Non valeur budget assainissement

Monsieur le Maire explique au Conseil que par courrier en date du 2 décembre 2011, le Trésorier demande l'admission en non valeur au budget assainissement de la somme de 447.81 € correspondant à une somme de 136.73 € non recouvrée en 2009 et de 311.08 € non recouvrée en 2010. La personne en question a vu son plan de surendettement déboucher sur un plan de rétablissement personnel qui se clôture par un effacement de droit de ses dettes.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de passer la somme de 447.81€ en non valeur et s'engage à inscrire cette somme à l'article 654 du BP 2012.

2) Convention de télétransmission des actes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune s'est engagée dans la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et a signé une convention la liant à la préfecture. La durée de validité de cette convention est arrivée à échéance, il faut prolonger cette durée par la signature d'un avenant à la convention. Le Conseil doit donc se prononcer et délibérer sur la poursuite de la télétransmission des actes réglementaires et autoriser le maire à signer l'avenant avec la préfecture, qui engage la collectivité pour trois ans.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à prolonger la présente convention.

Comptes rendus des commissions

⇒ Commission voirie : Pascale CATHERIN informe le Conseil que la Commission s'est rendue sur place afin de contrôler le plan des aménagements de la RD 933 proposé par le Cabinet SED IC. Elle a apporté des corrections sur les emplacements de stationnement. Elle attend maintenant les propositions du Cabinet concernant l'éclairage public.

Concernant les établissements Courant, un camion a encore accroché le mur d'un riverain. Afin de résoudre ce problème récurrent, le panneau d'interdiction de passage a été déplacé pour être mieux visible, des balises seront implantées afin d'empêcher le passage des véhicules, et une nouvelle indication des établissements à l'entrée de la Commune sera installée afin que les camions ne se perdent pas. De même, un panneau indiquera le chemin de la RD 933 depuis les établissements, afin de les guider pour en repartir.

Denis LARDET explique qu'avec Monsieur le maire ils ont rencontré à sa demande Monsieur MARPEAU, vice-président en charge des travaux des MARPA, pour un problème de bac à graisse sur l'établissement de MANZIAT qui sera à changer. Le coût sera vraisemblablement à la charge de la commune, tout comme pour le changement des éclairages extérieurs et la réfection des chemins piétonniers. Denis LARDET précise que les extérieurs des MARPA sont à la charge des communes et l'intérieur à la charge de l'association.

Pascale CATHERIN précise ensuite au Conseil que les passages caméra sous la RD 933 sont mauvais, la caméra est restée bloquée en 11 points car les tuyaux étaient obstrués. L'assainissement sera donc à refaire avant de refaire la route. Il faudra alors aussi se poser la question de raccorder ou non les maisons situées vers l'ancienne gare, qui sont pour l'instant soumises au SPANC. Il faudra alors installer une pompe de relevage, qui implique des frais d'entretien, ou faire traverser les tuyaux en gravitaire vers la Sozaye. La seconde option, qui permettrait d'anticiper une éventuelle modification du PLU, supposerait par contre de passer des conventions avec les particuliers afin de passer sur leurs terrains.

⇒ Commission assainissement : Jean LAURENT explique qu'avec Monsieur le Maire, ils ont rencontré Mr GUENARD de la SAUR. Ce dernier leur a proposé la visite de stations d'épurations, fonctionnant en centrifugeuse et en rhizocompostage. Tout le monde est convié. Le Cabinet Merlin a proposé trois nouveaux points d'implantation pour la station en zone non inondable ou moins inondable, comme l'a voulu la DDT. Cela ne résout pas le problème des parcelles maraîchères qui seraient alors à exproprier. Ni le fait que la station devrait quand même s'arrêter une fois que Chanfant serait inondé, afin de ne pas traiter l'eau de la Saône inutilement. Monsieur le Maire informe le Conseil que ces nouvelles solutions ne lui convenant pas, il a sollicité un rendez vous avec Monsieur le Préfet, par le biais d'un courrier exprimant son mécontentement sur le sort réservé à ce dossier. Quant à la question du rejet des eaux traitées, l'infiltration reste une option à étudier, même si la nouvelle station se situe au même endroit que l'ancienne. Où que se fasse l'implantation, il faudra prévoir des m3 de déblais égaux au m3 de remblais qui seront nécessaires pour surélever la station. Il semblerait que le seul endroit possible soit vers le foot et les peupliers.

Luc VOISIN explique alors que si les travaux de la station sont réellement repoussés, il faudra attaquer la réfection des réseaux en premier. Monsieur le Maire souhaite attendre la réponse du Préfet afin de prendre une telle décision. Le risque d'attendre trop pour la station est l'évolution des normes qui sont de plus en plus contraignantes. Il précise bien au Conseil que le Cabinet Merlin a monté son projet, fait son travail, et que la seule raison de la stagnation est le soudain changement d'avis de la DDT quant aux contraintes du projet.

Arnaud COULON précise qu'en effet, au 31 octobre 2012, les normes concernant le béton se durcissent, et donc le génie civil risque déjà de coûter plus cher que prévu.

Monsieur le Maire précise ensuite au Conseil que suite à l'augmentation de la redevance assainissement, le montant perçu pour l'année 2011 sera de 140 690, TVA non déduite, alors que la Commission tablait sur 160 000€. La SAUR donnera bientôt les résultats de la consommation en m3.

Enfin, Monsieur le Maire précise que la SAUR a demandé à ce que deux bacs de roseaux soient vidés, afin de pouvoir continuer à faire tourner la station actuelle.

⇒ Commission Espace du Chêne : Denis LARDET fait le point sur la présentation de la salle en 3D qui a été faite aux conseillers avant la tenue du Conseil. Tout le monde a pu découvrir l'intérieur et l'extérieur de cette dernière modélisés. Denis LARDET rappelle que le seul problème rencontré est celui du terrain qui n'est pas suffisamment stable. Il faudra donc des fondations de type semelle circulaire sur puits béton, ancrées dans la couche d'argile sableuse, ce qui devrait coûter plus cher que prévu. L'APD définitif sera rendu le 3 février, et le coût réel apparaîtra alors. Vu le peu d'équipement admis dans un office (maxi 20 KW), celui-ci sera transformé en cuisine, la commission travaille sur cette modification. Le permis de construire a été déposé le 13 janvier auprès de la DDT pour une durée d'instruction de six mois. Une présentation de la salle en 3D sera également faite aux agents communaux.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET explique au Conseil qu'un nouveau mode de contrôle des permis de construire et déclarations préalables a été mis en place. En effet, depuis la réforme du code de l'urbanisme de 2007, les habitants demandaient des attestations d'achèvement de travaux (DAACT) obligatoires, sans que les travaux soient réellement contrôlés. Désormais, un PV sera dressé par le policier municipal avant de délivrer tout achèvement, sur le modèle des PV précédemment dressés par la DDE. Cela permettra de vérifier que les travaux sont bien conformes à ce qui avait été déclaré. D'autres communes procèdent ainsi.

Denis LARDET dresse ensuite la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Denis LARDET évoque enfin la rencontre qui a eu lieu avec le Directeur de la SEMCODA, comme cela avait été fait avec LOGIDIA. Cela permet d'entamer une réflexion sur le futur cœur de village et le devenir de la SHR, de l'ASF, du bar et du cheminement. La SEMCODA intervient même sur de petites opérations, et est très intéressée par notre dossier. Le Directeur reviendra avec une esquisse dans deux mois, qu'il effectuera à ses frais, car il n'est pas question pour l'instant que la commune investisse dans cette opération. Des commerces seraient intégrés dans le projet en plus des appartements.

⇒ Commission CLES : Josiane FEYDEL explique au Conseil que la Commission a rencontré le Président de la Jeanne d'Arc, avec qui un point a été fait sur la situation de l'association. Il a remercié la commission pour la mise de la gratuité annuelle pour chaque association. Elle a rappelé que le souci premier de la mise en place des nouveaux tarifs est la recherche d'équité. Guy BOYAT demande désormais à ce que les subventions versées par la Commune pour la formation des jeunes soient plus importantes. Josiane FEYDEL a expliqué à tout le monde que le versement des subventions sera revu pour le budget 2013, dans le même souci d'équité, avec enquête auprès des associations. Il a enfin été convenu d'alléger le procédé de location des salles, en faisant une seule convention pour l'ensemble des dates prévues au calendrier des fêtes.

La commission a également rencontré le Président de l'EBS qui a expliqué le fonctionnement de l'association. Philippe RENAUD a expliqué que l'EBS souhaite être reconnue comme une association à part entière des communes concernées, dont Manziat. Il ne souhaite pas devoir passer par le FCM pour ses relations avec la municipalité, mais avoir des relations directes, comme toute autre association.

Josiane FEYDEL parle ensuite de la réunion qui a eu lieu avec les enfants élus pour l'aménagement du skate parc. Avec les fonds alloués et la participation des agents

communaux, il devrait être possible d'implanter un terrain de VTT et deux jeux. Les enfants vont demander à Monsieur le Maire l'autorisation de dépasser quelque peu le budget.

Josiane FEYDEL informe ensuite le conseil que la deuxième session des cours informatique a commencé. Les devis pour équiper en ordinateurs une des salles de la bibliothèque seront à étudier, pour faire suite à la demande des deux bénévoles.

Une conférence sur la lecture aura lieu le samedi 4 janvier à 10h en présence d'un conférencier.

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT explique qu'il s'est renseigné auprès de Mr APPERT concernant ses exigences pour le matériel informatique. Il souhaiterait 9 postes et une imprimante, les devis sont à venir.

Les visites continuent d'augmenter sur le site internet.

Un devis a été demandé pour regrouper plusieurs rubriques afin de ne pas avoir un déroulement trop long quand on clique sur une rubrique.

La commission se renseigne auprès des autres communes pour mettre un panneau d'affichage sur la commune, peut être payé par la publicité.

Des enquêtes pourraient être réalisées auprès des utilisateurs du site internet et des lecteurs du Manziat infos.

Il faudra recontacter les associations et entreprises afin de mettre à jour les listes sur le site.

Un travail commun sera fait avec les commissions voirie et environnement, en raison des projets des ces commissions qui nécessiteront d'informer les personnes concernées.

Denis LARDET en profite pour présenter toutes ses excuses à Christian CATHERIN, qui a activement participé à toutes les réunions de la commission Espace du Chêne, et qui a été oublié sur l'article du bulletin municipal.

⇒ Commission Environnement : Thierry BOYAT explique que les employés aidés de bénévoles ont procédé aux plantations sur la Commune. Une réunion a eu lieu avec la Chasse et la pêche. Concernant la chasse, il y a peu de gibier sur la commune. Lors des réunions de création de l'Association foncière, il avait été dit que les linéaires de haies arrachées devraient être replantés lors des travaux connexes. Or ce qui est a replanté est loin d'être équivalent à ce qui a été réellement arraché. La commission souhaite demander aux particuliers si certains sont intéressés pour recevoir en bordure de leurs terrains des plantations. Cela permettrait de diversifier les lieux de plantations, car pour l'instant la commune est limitée aux terrains qu'elle possède. Le Président de la Chasse va se renseigner pour savoir s'il est possible d'obtenir des subventions pour ces plantations.

Concernant la pêche, le plan d'eau de Chassagne est bien entretenu et offre un cadre agréable aux pêcheurs. Cependant les vannes situées sur la digue, qui devraient être ouvertes de décembre à février, restent tout le temps fermées. Cela empêche la Saône d'envahir la prairie et de permettre le bon développement de la faune et de la flore.

Du bois a été donné à couper à des habitants l'hiver dernier, et n'est toujours pas commencé pour certains. Cela pose la problématique du don de bois aux particuliers, les délais n'étant pas toujours respectés. Pour la grande parcelle située derrière l'ancienne décharge, un professionnel est intéressé, la Commission attend ses propositions.

Une rencontre a eu lieu avec Natura 2000, en présence de Monsieur le Maire. Il s'avère que leur action est basée sur le volontariat (ex.: fauchage tardif). Les responsables restent ouverts à toutes discussions et conseils environnementaux.

Informations et questions diverses.

Luc VOISIN demande au Conseil si le périmètre de la CCPB a été modifié par le schéma départemental de coopération intercommunal. Monsieur le Maire lui indique que ce schéma n'a rien changé.

Denis CATHERIN revient sur l'achat d'ordinateurs pour les cours informatique, suite à la demande des deux bénévoles. Il se demande ce que deviendraient ces ordinateurs une fois les cours d'initiation terminés. Josiane FEYDEL répond qu'ensuite ils pourraient être utilisés en direction d'autres populations, comme les jeunes, ou peut être qu'ensuite une association pourrait se créer pour les cours informatiques. Cet achat ne serait pas d'un coût élevé, et il va y avoir 4 salles des libérées à l'étage de la bibliothèque, ce qui laisse la place d'en mobiliser une pour l'informatique au bénéfice de la population.

Ludovic DESMARIS demande comment le Cabinet SED IC est rémunéré car il n'est pas suffisamment disponible. Monsieur le Maire lui répond que comme tout marché, il est rémunéré à la situation au fur et à mesure de l'avancement du marché. Pascale CATHERIN explique que lors du prochain rendez vous, elle exigera qu'il soit pleinement disponible et non pas pressé comme à chaque fois. D'autres cabinets ont pour d'autres communes élaboré des présentations pour les dossiers de subvention, ce que le cabinet n'a pas fait. Il doit normalement être en train de travailler sur l'éclairage public.

Pascale CATHERIN informe le Conseil qu'un frigo va être installé à l'ASF.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une procédure d'expulsion par le biais d'un huissier a été entamée contre Madame PETIT, locataire de la Cure, qui accumule des impayés importants depuis le mois de mai. Ces impayés risquent de finir en non valeur, c'est-à-dire en dépense, pour la commune.

C'est Madame Hendrika BOYAT qui a été recrutée par la commune afin d'effectuer les états des lieux lors des locations des salles communales.

Les travaux de l'Association Foncière débuteront le 30 janvier et dureront 4 mois. Une réunion aura lieu tous les jeudis à 9h, à partir du 9 février, sur place, afin de constater l'avancement des travaux.

Denis BOYAT revient sur l'Assemblée générale de la pêche, qui s'est déroulée le 8 janvier dernier. Le Président a remercié la commune pour le don du trou Bonnetain et pour l'alimentation électrique du secteur. Les manifestations ont eu du succès, mais l'association reste en déficit en raison du curage du trou Bonnetain. Denis BOYAT a remercié le Président qui a participé aux réunions de la Mairie concernant l'environnement et les nouveaux arrivants. Il a précisé que sans l'association du Goujon, la pêche serait interdite sur la Commune car ce n'est pas à une municipalité de gérer les lieux de pêche.

Denis LARDET revient sur l'Assemblée générale des Amis du patrimoine qui ont aussi participé aux réunions de la mairie. Une exposition photo est prévue en avril sur l'école autrefois et les cartes postales, et la fête Champêtre aura lieu le 5 août. L'association demande toujours la mise à disposition d'un local pour stocker le matériel, local dont la commune ne dispose pas.

Monsieur le Maire procède enfin à la lecture d'une lettre du Président de l'Union Musicale reçue le 29 décembre 2011, expliquant la manifestation qui aura lieu le 24 juin 2012, et demandant une aide exceptionnelle.

(Séance levée à 22h30)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,